



VILLE DE BRAY SUR SEINE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
77480 BRAY SUR SEINE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 Avril 2014, 11H30 SOUS LA HALLE DE BRAY SUR SEINE

Le 1^{er} avril deux mille quatorze, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le cinq avril à onze heures trente sous la Halle de BRAY SUR SEINE.

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Délibération concernant le nombre des adjoints
- Élection des Adjoints
- Délibération concernant les indemnités du Maire et des Adjoints

Séance n° 2 de l'année 2014 du Conseil Municipal

.....

Date de convocation 1 ^{er} avril 2014	Date d'affichage 1 ^{er} avril 2014 2014	Membre en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Nbre de délibérations 2
---	---	--	----------------------------

L'an deux mille quatorze, le 5 avril à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Halle de BRAY SUR SEINE, sous la présidence de M. PRUNEAU Jean-Claude, doyen des conseillers.

Étaient présents : M MARCADET Emmanuel, Mme TRIVIER Julie, M FARSSAC Pascal, Mme LUBRANO Stéphanie, M FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya, M POIREL Romain, M PASSERON Agnès, M BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M MENEGHINI David, Mme LAMBERT Sandrine, M SZKUDLAREK Édouard, M MUGOT Éric, M CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme MANESSIER Monique a donné pouvoir à M Alain CARRASCO, M Louis SAUNIER a donné pouvoir à M Éric MUGOT.

Absent :

Secrétaire de séance : M POIREL Romain est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art 2121-25 du CGCT)

Président de l'assemblée : M PRUNEAU Jean-Claude est désigné Président de l'Assemblée (art L 2122-8 du CGCT).

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame SAUDRY Nadine a démissionné en date du 2 avril 2014, elle sera remplacée par M CARRASCO Alain à qui nous souhaitons la bienvenue.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur SATIAT Dominique, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer M MARCADET Emmanuel, Mme TRIVIER Julie, M FARSSAC Pascal, Mme LUBRANO Stéphanie, M FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya, M POIREL Romain, M PASSERON Agnès, M BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M MENEGHINI David, Mme LAMBERT Sandrine, M SZKUDLAREK Édouard, M SAUNIER Louis, M MUGOT

Éric, Mme MANESSIER Monique, M CARRASCO Alain dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur PRUNEAU Jean-Claude, le plus âgé des membres du conseil municipal prend ensuite la présidence.

ELECTION DU MAIRE

Candidats : Monsieur Emmanuel MARCADET, Monsieur Éric MUGOT

19 votants – 19 suffrages exprimés – majorité absolue : 10

Monsieur MUGOT Eric a obtenu 2 voix.

Monsieur BOUVREIL a obtenu 2 voix.

Monsieur Emmanuel MARCADET ayant obtenu 15 voix **a été proclamé Maire** et a été immédiatement installé.

Monsieur Dominique SATIAT, Maire sortant, proclame Monsieur MARCADET Emmanuel Maire de Bray sur Seine, et lui remet l'écharpe du Maire.

Avant que ne commence l'élection des Adjoints, Monsieur MARCADET Emmanuel remercie toute l'assemblée ainsi que tous les services de la ville de Bray sur Seine pour leur investissement dans cette préparation.

Monsieur MARCADET Emmanuel demande si le vote des adjoints peut être à main levée. Personne ne s'y oppose

Monsieur MARCADET Emmanuel propose d'élire cinq adjoints et si quelqu'un s'y oppose. Madame Monique MANESSIER, Monsieur Alain CARRASCO et Monsieur Louis SAUNIER s'y oppose en disant que cela fait trop d'adjoints, Monsieur MUGOT Éric suggère de nommer 4 adjoints et de réserver des indemnités de fonction à certains élus missionnés en cours de mandat, suggestion rejetée, 4 voix contre ; 15 voix pour.

Vote des Adjoints par scrutin à mains levées.

NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 19, le nombre d'Adjoints ne peut excéder 5.

Le Conseil Municipal, 15 voix pour et 4 voix contre, des membres présents et représentés, fixe à 5 le nombre des Adjoints de la commune de Bray sur Seine.

Délibération N° 2014 -02 - 01 – Détermination du nombre des adjoints

Monsieur MARCADET Emmanuel fait connaître qu'en vertu de l'article L.122-2 du Code des Communes, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le nombre conseillers municipaux de Bray sur Seine étant de 19, il s'avère que le maximum des adjoints pouvant être élus s'élève à 5.

Le conseil municipal, retenant la proposition de Monsieur le Maire

Fixe à 5 le nombre des adjoints de la commune de Bray sur Seine.

Vote des Adjoints à bulletin secret.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Candidat : Monsieur Pascal FARSSAC

19 votants – suffrages exprimés 19 – majorité absolue 10 – 4 abstentions – 1 nul.

Monsieur Pascal FARSSAC ayant obtenu 14 voix a été proclamé 1^{er} Adjoint

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Candidat : Madame Julie TRIVIER

19 votants – suffrages exprimés 19 – majorité absolue 10 - 4 abstentions – 1 nul.

Madame Julie TRIVIER ayant obtenu 14 voix a été proclamé 2^{ème} Adjoint

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Candidat : Madame Stéphanie LUBRANO

19 votants – suffrages exprimés 19 – majorité absolue 10 - 4 abstentions – 1 nul.

Madame Stéphanie LUBRANO ayant obtenu 14 voix a été proclamé 3^{ème} Adjoint

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

Candidat : Monsieur Dominique FORTIN

19 votants – suffrages exprimés 19 – majorité absolue 10 - 4 abstentions – 1 nul.

Monsieur Dominique FORTIN ayant obtenu 14 voix a été proclamé 4^{ème} Adjoint

ELECTION DU 5^{ème} ADJOINT

Candidat : Monsieur Jean-Claude PRUNEAU

19 votants – suffrages exprimés 19 – majorité absolue 10 - 4 abstentions – 1 nul.

Monsieur Jean-Claude PRUNEAU ayant obtenu 14 voix a été proclamé 5^{ème} Adjoint

Monsieur Emmanuel MARCADET souhaite la bienvenue aux adjoints.

Délibération N° 2014 -02 - 02 – Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe que les indemnités des élus sont calculées en appliquant un pourcentage du barème lié à la Population des communes à la valeur de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

L'indemnité des élus est majorée de 15% - Chef- lieu de Canton

Le conseil municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions des membres présents émet un avis favorable au montant des indemnités des élus :

Indice Maire 43% de l'indice 1015 majorée de 15% et indice des adjoints 16,50% de l'indice 1015 majorée de 15%.

A la fin de la séance les conseillers du groupe d'opposition ont pu s'exprimer avec des mots de remerciements et d'espérance sur le fonctionnement de la nouvelle municipalité.

2 délibérations prises à la séance du Conseil Municipal de ce 5 avril 2014

Le maire soussigné certifie que le compte rendu de la séance du cinq avril deux mille quatorze comprenant toutes les délibérations prises en cours de la séance a été affiché le 9 avril deux mille quatorze. Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie le
Le Maire

Emmanuel MARCADET



Pour Copie conforme
En Mairie, le
Le Maire

Emmanuel MARCADET